

Rapport
Séminaire sur les coûts et les tarifs pour le Groupe régional de la
Commission d'études 3 pour l'Afrique (SG3RG-AFR)
Dakar, Sénégal, 16 – 19 mars 2010

I. Introduction

Le séminaire régional de l'UIT sur les coûts et les tarifs, organisé conjointement par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) et le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal s'est tenu à l'Hôtel Radisson Blu de Dakar, Sénégal, du 16 au 17 mars 2010.

Quatre vingt dix (90) participants venant de 22 pays ont pris part aux travaux.

II. OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mr Ahmadou Lamine DIAL, Secrétaire Général de l'ARTP en présence de Mr Modibo TRAORE Président du Groupe de Tarification pour l'Afrique et Mme Margarida Evora SAGNA Chef du Bureau Régional de Dakar.

Ils ont tous souligné l'importance des questions liées à la tarification des services des TICs pour les pays en développement où ces services sont encore très chers, comparés aux revenus des populations.

Le Représentant de l'UIT a remercié l'ARTP d'avoir bien voulu accueillir la réunion et les facilités offertes.

Le Président du Groupe a remercié le BDT de son appui et des efforts déployés dans le domaine de l'assistance aux membres pour les doter de cadres compétents et bien formés.

III. TRAVAUX

Session 1 : Situation des câbles sous marins en Afrique (Mr. Abossé AKUE-KPAKPO)

Le document de présentation donne la définition, le panorama des câbles sous-marins avec les différentes interconnexions terrestres et la problématique de la régulation des câbles sous-marins en Afrique. Les câbles en projet ont été aussi présentés. Parmi ces projets il a été noté celui de l'Union Africaine, qui vise à relier toutes les capitales africaines.

Quatre niveaux de régulation ont été identifiés à savoir : le backhaul, le point d'atterrissage, l'accès au câble sous-marin (fibre optique) et l'accès au point de présence international. La meilleure façon de réguler les CSM est la compétition avec des règles bien édictées qui permettent l'accès à tous les acteurs qui le souhaitent. La meilleure forme de compétition est d'avoir , au moins 3 câbles qui atterrissent dans un pays sur une même station d'atterrissage.

En ce qui concerne les coûts, Il a été noté qu'un tiers du trafic téléphonique international passe par les câbles qui sont beaucoup moins chers que les systèmes satellitaires. Cependant, une certaine opacité règne dans ce domaine. La réunion a discuté de la question de savoir si les CSM doivent être considérés comme des ressources essentielles. A l'issue de la présentation, les principales questions ont porté : sur la durée de vie des câbles qui peuvent aller de 20 à 30 ans, les satellites qui ne sont pas à considérer comme des ressources essentielles, la régulation des eaux maritimes qui risquent d'augmenter les couts, le problème du paiement du coût total de la bande passante internet international par les pays en développement ainsi que le manque de points d'échange Internet (IXP) en Afrique. La réunion a tiré les principales conclusions suivantes :

- Il est important de mettre en place des cadres de coopération internationale et de multiplier les IXP en Afrique ;
- Il faut mettre les dispositions appropriées dans les catalogues d'interconnexion mais surtout permettre aux ISP d'avoir un accès à des coûts raisonnables ;
- Il est important d'avoir une bonne visibilité sur la composition des coûts ;
- Il est utile de mettre en place des opérateurs d'infrastructure.

Session 2: Régulation tarifaire des offres promotionnelles des opérateurs mobiles (Mr. Michel Rogy du Cabinet TERA)

Sur la base des expériences des pays de l'Union Européenne et des pays du Maghreb, la présentation a mis en lumière un certain nombre de points dont : le manque d'une grande expérience sur la question au niveau de l'Europe mais plutôt en Algérie et au Maroc ; les prix de détails qui sont régulés en cas d'échec de la régulation du gros (la régulation des prix de détail est le dernier recours) ; l'importance de vérifier et de veiller à l'absence de ciseaux tarifaires.

En règle générale, les offres promotionnelles sont régulées de la même manière que les offres structurelles « de base » auxquelles elles se rattachent. Les conditions fortes de régulation du marché de détails ont été passées en revue. Les différentes questions ci-dessous ont été posées :

- L'existence des doubles puces ;
- Les pratiques anticoncurrentielles des opérateurs sans licence ;
- Le périmètre et la définition du off net ;
- Eviter de créer des outils pour protéger le concurrent mais jouer sur d'autres variables non tarifaires.

En conclusion, la réunion a recommandé : 1) la mise en place d'observatoire des tarifs afin de collecter en continu toutes les offres de base et les promotions ; 2) l'acquisition d'outils permettant de réaliser des tests de non-discrimination onnet / off-net et de ciseau tarifaire ; 3) le suivi sur une base trimestrielle quelques indicateurs clefs de la dynamique concurrentielle ; 4) la protection des consommateurs et avoir leurs points de vue.

Session 3 : L'encadrement des tarifs de Gros, Expérience Sénégalaise (Mr Seyni Faty, ARTP/Sénégal)

La présentation a porté essentiellement sur : le paysage des télécommunications du Sénégal, le cadre réglementaire, les enjeux et les perspectives.

Pour le Sénégal, la détermination des tarifs d'interconnexion finaux repose soit sur une méthode CMILT, soit sur une méthode FDC.

Les enjeux pour le régulateur au Sénégal portent sur : l'adaptation des modèles de régulation tarifaire en place à l'évolution des réseaux actuels vers des réseaux NGN ; la pluralité des opérateurs ayant leurs Gateways Internationales ; la recrudescence des promotions dans des intervalles rapprochés. Les perspectives portent sur la prise en charge de la convergence et des offres "X PLAY" dans un environnement où les opérateurs disposent de périmètres de licences différents.

Session 4 : Les tests de ciseau tarifaire (Mr. Michel Rogy, TERA, France)

La présentation a porté sur les points suivants :

- Les tests de ciseaux tarifaires en Europe du point de vue ex-ante et ex-post ;
- La revue de tests de ciseaux tarifaires par les régulateurs africains dans le marché du mobile.

Elle a permis de bien comprendre les différentes méthodologies pour effectuer ces tests.

Il a été noté qu'il n'y a pas de règles pour les tests ex post. Les tests visent à savoir s'il y a abus de position dominante.

Session 5 : Problématique du réseau unique (Mr. Abossé AKUE-KPAKPO)

La présentation a donné la définition, la problématique, le fondement légal et l'historique des réseaux uniques introduits en Afrique par Télécel à l'aide de 6 numéros.

Le concept a été repris par Zain dans une version plus améliorée. En ce moment, 4 opérateurs offrent ces services en Afrique. Le réseau unique répond aux besoins des populations africaines qui ont des revenus faibles. Il faut noter que certains pensent que le réseau unique est illégal et qu'il faille l'interdire. Les questions posées portent sur :

- Le respect des règles de concurrence et du principe du dumping ;
- Les accords avec des opérateurs ;
- Le respect du principe de non discrimination ;
- Les recharges avec les opérateurs ;
- Les résultats des études au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les réseaux uniques permettent de mettre en lumière la cherté du roaming.

En conclusion, la réunion a noté la nécessité de mettre en place un cadre de coopération internationale avec des lignes directrices pour orienter les tarifs vers la baisse tout en tenant compte des limites de la réglementation nationale. De même, il est important de faire une étude pour encadrer les tarifs mais aussi avoir une réglementation communautaire.

Session 6 : Méthodologies pour réguler les prix de gros et de détails : cas du roaming (Antonio. GARCIA, Espagne,)

La présentation a passé en revue les points ci-dessous :

- le cas de l'Union Européenne qui a mis en place 18 marchés qui ont été par la suite ramenés à 7 ;
- les tendances au niveau de l'Union européenne, des USA et de Hong Kong ont été données ;
- la problématique de la concurrence sur l'accès ou la concurrence sur les infrastructures.

Les questions posées portent sur :

- La réglementation à court terme ;
- La fiscalité au niveau des pays ;
- Le lien entre la terminaison sur le roaming et les terminaisons classiques.

Il a été recommandé :

- d'avoir des modèles de coûts appropriés avec une considération de tous les éléments ;
- de faire des études sur la situation du roaming (SMS +voix) dans les espaces sous régionales.

Session 7: Régulation des services SMS (Antonio GARCIA, Espagne)

La présentation a porté sur :

- Une vue d'ensemble des réseaux SMS ;
- L'évolution et les différentes étapes des marchés de mobile ;
- La situation en Europe avec les réglementations en place ; le traitement des SMS premium ;

- les risques de cannibalisation de la voix par le SMS.

Pour finir, sept recommandations ont été proposées et adoptées.

Session 8 : Problématique du Hubbing et du Wholesale dans l'échange du trafic international entre opérateurs (Mr. Saliou Toure / SONATEL).

La présentation a passé en revue les points suivants : les procédés d'échange de trafic international du système bilatéral, l'apparition des procédés non réglementés, l'adoption du hubbing comme mode d'échange de trafic ; la problématique de la tarification, les mutations du secteur et le marché du wholesale.

Une définition du hubbing a été proposée à l'attention du Groupe de Tarification pour l'Afrique.

Le séminaire a noté la nécessité de changer les règles et de les adapter. La révision du Règlement Téléphonique International s'impose afin de disposer d'un cadre nouveau et actuel.

Session 9 : Activités du BDT dans le domaine de l'environnement propice et des finances (Mr. Makhtar FALL /UIT/BDT).

L'objet de cette présentation était d'informer et de familiariser les participants sur les activités de la Division RME d'une part et d'autre part sur les outils développés au niveau de cette Division.

Ces outils visent à appuyer et à accompagner les membres dans le domaine de l'environnement réglementaire et des finances.

IV. CONCLUSION ET CLOTURE

Les participants ont marqué leur grande satisfaction sur le déroulement du séminaire, la pertinence des sujets traités et la qualité des experts.

En ce qui concerne la préparation de la prochaine réunion de 2011, le Président du Groupe lancera, dans les meilleurs délais, un forum de discussion, entre les membres, afin d'identifier les thèmes d'intérêts communs et prioritaires avec les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Toutes les présentations faites lors du séminaire ainsi que la liste des participants sont disponibles dans le site de RME à l'adresse : <http://web.itu.int/ITU-D/finance/work-cost-tariffs/events/>.